



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N^{os} 2022-053 et 2022-055**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 15 août 2022, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^o 2022-053

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.4.1, du Règlement de zonage n^o 574-96 destinée à :

- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) dans la cour avant, alors que la norme édictée interdit l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant.

RAISON ALLÉGUÉE

La présence d'une bande de protection riveraine restreint fortement l'espace disponible pour l'implantation d'un bâtiment accessoire.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé au 360, rue Pierre, sur le lot 5 359 063 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la zone VII-4.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^o 2022-055

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.4.1, du Règlement de zonage n^o 574-96 destinée à :

- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché) dans la marge avant, alors que la norme édictée interdit l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge avant.

RAISON ALLÉGUÉE

Les dimensions du lot étant inférieures aux normes prescrites et la marge avant établie dans la zone couvrant presque la totalité du terrain, l'espace disponible pour l'implantation d'un garage détaché est fortement restreint.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé au 804, rue Ducharme, sur le lot 5 359 253 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la zone CO2-1.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

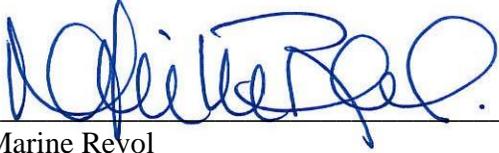
Marine Revol

Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 15 h et 17 h, le vingt-deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.



Marine Revol

Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe